



ASSOCIATION HARMONIE CHEMINS DU YOGA

Association loi 1901 – 28000 Chartres

Site : www.yogachartres.fr

FICHE D'INSCRIPTION

VOS COORDONNEES

CHOIX DE L'ACTIVITÉ

Nom : Prénom : Adresse : Téléphone : Email : Date de naissance : Pour les mineurs, merci de préciser : Nom et Prénom du représentant légal : Téléphone : Email :	<input type="checkbox"/> Yoga <input type="checkbox"/> Do-In <input type="checkbox"/> Relaxation Jour et horaire du cours choisi :
---	---

ACTIVITÉS YOGA ET RELAXATION

Renseignements complémentaires :

Pratiquez-vous déjà le yoga ? Oui Non

Si oui, depuis combien d'années ?

Pratiquez-vous une ou plusieurs activités sportives ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une pratique du Yoga? (Détente, souplesse, maintien de la forme, spiritualité, convalescence, surpoids, ...)

Votre santé :

Il est important de mentionner toutes vos problématiques de santé pour nous permettre de mieux adapter la pratique à vos particularités. Par exemple : hyper/hypotension artérielle, tension oculaire, problèmes respiratoires, maladies cardiovasculaires, problèmes de diabète, de thyroïde, anciennes fractures ou entorses qui pourraient limiter vos mouvements, problèmes de dos, chirurgie de moins de 6 mois, prothèse, etc...

.....
.....
.....

Je, soussigné(e), confirme mon inscription à l'association **Harmonie Chemins du Yoga** assortie du paiement de l'adhésion annuelle d'un montant de **10 euros** + la cotisation du cours choisi et m'engage à respecter le règlement intérieur joint (voir page 2)

Par mon adhésion, j'autorise l'association à utiliser :

- Mon email dans une mailing liste réservée à la communication interne de l'association.
- Les images prises de moi dans le cadre de ses activités sur tous supports jugés utiles par l'association.
- Règlement effectué : en chèque en espèces par virement

Fait le....., à.....

Signature de l'adhérent (ou du représentant légal pour les mineurs)



ASSOCIATION HARMONIE CHEMINS DU YOGA

Association loi 1901 – 28000 Chartres

Site : www.yogachartres.fr

RÈGLEMENT INTERIEUR

TARIFS

COTISATION À L'ASSOCIATION HARMONIE CHEMINS DU YOGA 10€/AN			
LIEU	TYPE DE COURS	DURÉE	TARIFS
HOTELLERIE ST YVES ATMOSPHERE	COURS DE HATHA YOGA COURS YOGA DOUCEUR COURS YOGA AVANCÉ	1H15	330€/an ou 120€/trimestre
	PAUSE YOGA MINI YOGIS YOG'ADOS	1H	300€/an ou 110€/trimestre
	RELAXATION	1H	300€/an ou 110€/trimestre
	FUTURES MAMANS		13€ Le cours
	DO-IN	1H	240€/an
	COURS INDIVIDUEL		Nous consulter
MPT PONT NEUF	COURS DE HATHA YOGA	1H15	300€/an ou 110€/trimestre

LIEUX

Studio Atmosphère - 20 bis rue Victor Gilbert 28000 Chartres

MPT Pont Neuf - 9 Place des Fondateurs 28000 Chartres

Hôtellerie Saint-Yves - 3 rue des Acacias 28000 Chartres

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

L'année s'étend du 12 Septembre 2022 au 3 Juillet 2023.

Les trimestres sont divisés comme suit :
1^{er} trimestre de septembre à décembre
2^{ème} trimestre de janvier à mars
3^{ème} trimestre d'avril à juin.

Les tarifs sont calculés sur la base de 10 cours par trimestre. La première séance est offerte.

La cotisation annuelle: Le paiement s'effectue à l'inscription soit en 1 fois par virement, espèces, ou chèque encaissé en octobre ; soit en 3 fois par chèques remis dès l'inscription et encaissés en octobre, novembre et janvier.

La cotisation trimestrielle: Le paiement s'effectue au début de chaque trimestre en octobre, janvier et avril par virement, espèces, ou chèques.

Tous les chèques sont établis à l'ordre de l'association Harmonie Chemins du Yoga.

Le libellé des virements doit mentionner le nom et le prénom de l'adhérent.

Réduction de 10% si inscriptions sur 2 cours/semaine, familles, couples, étudiants, demandeurs d'emploi (sur justificatifs)

Les inscriptions sont possibles en cours d'année. De septembre à décembre, choix de la formule annuelle ou trimestrielle possible. A partir de janvier, le tarif appliqué sera le tarif trimestriel.

Des cours, ateliers et stages seront proposés en cours d'année indépendamment de la cotisation pour les adhérents qui le souhaitent et se régleront à part.

ABSENCE

En cas d'absence à une séance, merci de prévenir votre professeure au plus tôt.

La séance ne sera pas remboursée mais vous pourrez la rattraper sur un autre créneau dans le trimestre en cours et dans la limite des places disponibles sur acceptation de votre professeure.

Nous pouvons être amenés en cours d'année à regrouper certains cours si le nombre d'élèves est insuffisant.

HYGIÈNE ET SAVOIR-ÊTRE

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition dans les salles.

Dans la mesure du possible, merci:

- d'arriver 5 minutes avant le début du cours
- d'attendre silencieusement l'accès à la salle
- d'être en tenue adaptée à la pratique
- de vous munir d'un tissu d'environ 2m x 1m pour recouvrir le tapis prêté par l'association.
- de vous déchausser en entrant dans la salle
- d'éteindre complètement vos téléphones portables (pas de vibreur, ni mode avion) pendant la séance.

L'association ne peut être tenue responsable de vos affaires personnelles.